



QUESTIONS SOUS-JACENTES

Quelles mesures doit-on déployer lors de l'événement et juste après ?

Qui est responsable de quoi ?

—
Lorsqu'un événement météorologique affectant les actifs en eau survient, différentes mesures peuvent être mises en place afin d'atténuer leurs impacts sur ces derniers, les fonctions qu'ils accomplissent, mais aussi sur la population qui en jouit. Ces mesures sont différentes de celles présentées dans la section 2 - *Prévention et adaptation*. Dans le cas présent, il est notamment question de mesures déployées à très court terme, soit lors de l'événement lorsque les conditions le permettent ou juste après. Ces dernières sont inscrites entre autres dans un plan de mesure d'urgence impliquant notamment les rôles et responsabilités des autorités, mais aussi d'acteurs responsables des actifs de l'eau. On retrouve également la manière dont l'information est communiquée à l'interne, soit au sein de la municipalité, ainsi qu'à l'externe pour informer la population de l'état de la situation et du rôle qu'elle peut jouer pour contribuer à une bonne réaction face à l'événement.



PISTES DE SOLUTION

A

Plan de mesure d'urgence

Ensemble de moyens et de procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence affectant les niveaux de service des infrastructures en eau. Ces mesures comprennent les moyens pouvant être mis en place afin de pallier une rupture (interruption ou bris) du service à court et moyen terme. Elles peuvent également comprendre les comportements à observer par les citoyens afin d'agir de manière sécuritaire lors d'un événement majeur affectant leur qualité de vie. Souvent, le plan de mesure d'urgence répond à la question : Qui fait quoi ? Il s'agit ici de gouvernance.

B

Mise en alerte et communication

Qui doit être informé de l'existence de votre canal d'alerte ? Quelles informations communiquer lors de l'aléa ? Ce sont des exemples de questions pertinentes auxquelles une municipalité doit répondre afin de bâtir un plan de communication efficace qui servira à compléter le plan de mesure d'urgence en présence de risques affectant les niveaux de service des infrastructures en eau.


PISTES D'INFORMATION

Ministère de la Sécurité publique | Mesures permettant d'augmenter la résilience de la municipalité à la distribution de l'eau en cas de pénurie ou de contamination de l'eau potable (2018)
A
B

Pour une municipalité, l'approvisionnement en eau potable est primordial. Ainsi, la planification de mesures vous permettant d'augmenter votre résilience est essentielle. Grâce à une telle planification, vous serez en mesure de réagir rapidement en cas de problèmes associés à une quantité d'eau insuffisante ou à une qualité inadéquate de l'eau. Vous devriez donc établir l'avance, en fonction de votre contexte particulier, la liste des problèmes (pénurie, panne, bris, etc.) susceptibles de survenir.


Quinte conservation | Quinte drought plan (2021)
A
B

Après avoir subi plusieurs épisodes de sécheresse, la région de Quinte en Ontario a mis en place un plan de gestion des sécheresses aidant les municipalités à identifier les actions à mettre en place lors d'événements de chaleur extrême qui se prolonge dans le temps. Celles-ci se présentent sous plusieurs formes, soit celles en lien avec la préparation et celles en lien avec la réaction à l'événement sous forme de plan d'urgence. Ce dernier décrit à la section 4.3 *Drought action plan* identifie les acteurs et les actions qu'ils doivent accomplir. La section 4.2 *Drought warning plan* traite quant à elle des mesures mises en place pour alerter la population.


Ministère de la Sécurité publique | Schéma décisionnel d'approvisionnement en eau en cas de pénurie ou de contamination de l'eau potable (2018)
A
B

Schéma organisationnel permettant de mieux cerner et identifier les responsabilités de la municipalité en cas de pénurie ou de contamination de l'eau potable.